

*Par Marie-Christine Delamotte, docteure en Histoire moderne. Propos résumés par Jean-Paul Eludut.*

Ce thème de la violence féminine dans les archives judiciaires est peu abordé par les chercheurs. Il permet pourtant de préciser, de définir la place des femmes dans la société.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la violence verbale et physique, violence légère mais fréquente (un quart ou un tiers des procédures), est souvent considérée par les acteurs comme un moyen légitime de parvenir à ses fins.

**La violence verbale** est prise très au sérieux par les protagonistes d'un conflit car elle met en cause la réputation et la situation sociale. Si les injures concernent souvent l'honnêteté chez les hommes, chez les femmes on préfère attaquer la moralité (thème infini de « la putain »). Chez les jeunes-filles, c'est la virginité qui est mise en doute. Les récits des témoins, très précis, répètent des litanies d'injures très imagées et de calomnies. Les insultes varient avec le temps ; plus on se rapproche de notre époque, plus elles ressemblent à celles d'aujourd'hui. Elles sont suivies de menaces très variées puis de coups.

**La violence physique**, délibérée, parfois préméditée, suit un code, un schéma. On essaie d'abord de décoiffer l'adversaire puis de le terrasser en le jetant par terre. Cette étape du « crépage de chignons » concerne autant les hommes que les femmes. Les femmes des milieux aisés préfèrent les soufflets qui permettent de garder ses distances avec l'adversaire.

Dans les archives judiciaires ¼ des affaires de violence féminine concernent des femmes qui se sont attaquées à des hommes.

### La violence collective.

C'est en groupes qu'ont lieu les excès les plus graves. Tout le monde s'empoigne, tout sert d'armes : pierres, bâtons (plutôt le fait des hommes), outils agricoles pour menacer et faire tomber. La violence semble un peu contenue car

les blessures graves ne sont pas systématiques. En cas de violence grave, les armes employées étaient aux mains d'hommes. Ces échauffourées sont plus graves à la campagne.

A part les nobles de rang supérieur, tout le monde se bat, les jeunes, les vieilles, beaucoup les veuves qui doivent se défendre seules et dont la vie est sûrement plus difficile. Cependant, une évolution se fait sentir : au fil des siècles, les femmes présentes dans les archives judiciaires sont d'un milieu de plus en plus populaire. Chez les riches, la violence est plus sournoise.

En cas de conflit, les solidarités, notamment familiales, jouent à plein. Chaque camp tente d'être le plus nombreux. En bord de mer, les femmes sont encore plus solidaires sur le plan familial (entre sœurs) mais aussi professionnel.

**Les batteries ordinaires** rassemblent autant d'hommes que de femmes. Les témoins sont nécessaires et regardent le combat. Les gens agressés crient « A la force » ; en ville on crie aussi « Au feu » pour chercher de l'aide mais les témoins n'interviennent pas.

### Pourquoi se bat-on ?

Les violences arrivent dans des contextes déjà dégradés, préexistants, souvent pour de petits enjeux : des petites dettes, des locataires qui essaient de déménager pendant la nuit... Il existe beaucoup de conflits dans le cadre des professions, chez les commerçants, notamment chez les bouchers. Ces conflits durent quelquefois des générations.

Les problèmes de ségrégation sociale et de promiscuité sont très nombreux dans les villes. On trouve souvent des riches dans les appartements au premier étage, au-dessus des boutiques et des pauvres dans les étages supérieurs. Les conflits éclatent à cause du bruit ou de l'hygiène particulièrement déficiente de certains voisins. Des conflits entre les mères naissent autour des enfants qui se battent.

Les accusations de vol (de légumes, ...) sont fréquentes.

Quand ils le peuvent, les gens essaient de se faire justice soi-même. Certaines personnes accusées se trouvent ainsi enfermées dans une pièce en attendant que les victimes aient vérifié leurs alibis.

**A la campagne** les problèmes de passage, de dégâts par des animaux gardés par des enfants provoquent des disputes entre les mères. On voit aussi des bagarres pour l'accès à l'eau par exemple. Certains terrorisent leurs voisins pendant des dizaines d'années, leur volent de la nourriture ou des animaux sur pieds. Les victimes réagissent peu car les menaces de « bouter le feu » aux biens sont fréquentes. On se bat aussi pour des questions d'honneur, notamment les femmes. Après la querelle vient l'apaisement. La violence qui arrive en justice n'est qu'une toute petite partie d'un tout. Les membres du clergé servent de médiateurs devant témoins avant les actions en justice. Aller en justice est une façon de se venger de son ennemie. On peut aussi à tout moment interrompre le fait judiciaire par un accord entre les parties.

Les sentences sont en fonction du rang de la personne agressée. On prend cher par exemple si on agresse un membre du clergé.

On retrouve les femmes surtout dans les affaires de violences de basse intensité. Les hommes sont 4 ou 5 fois plus nombreux en cas de meurtres.

Beaucoup de meurtres féminins passent pour des morts accidentelles car les juges peinent à prouver la préméditation.

Les meurtrières ont aussi souvent des complices masculins.

Le plus souvent, ce sont les hommes qui tuent. Les femmes sont-elles les instigatrices des meurtres? Les juges ne sont pas dupes mais c'est, encore une fois, difficile à prouver. Moins d'un quart des condamnés à la pendaison sont des femmes. Les procédures sont longues, les prisons peu sûres et les accusés en profitent pour s'enfuir.

Le retour des marchés est souvent le théâtre de violences. Le cabaret aussi, c'est notamment le lieu où les futures victimes sont repérées. Les routes sont peu sûres.

La part de la vengeance est très importante dans les motivations des attaques. La violence est partout. Les affaires de vol à plusieurs ou seul abondent. La justice n'est pas particulièrement indulgente pour les femmes.

Il existe des matriarches du crime qui délèguent la violence aux hommes de leur famille et de leur cercle de relations.

## Les violences dans le cadre familial

sont plus fréquentes à la campagne (70% des cas). La violence du quotidien, en famille, est peu connue car les victimes se taisent. A l'intérieur du couple, on trouve des plaintes de maris maltraités qui disent craindre pour leur vie (c'est une bonne façon de faire enfermer leur épouse). Les témoins sont des amis. Parricides, matricides, fratricides sont très rares mais ils existent occasionnés par la folie, la misère. Un quart des cas de meurtres par des femmes ont le mari comme victime. Tous les milieux sont concernés. 80% des femmes ont des complices masculins. Il n'y a pas plus d'empoisonneuses que d'empoisonneurs.

En cas d'infanticides, les femmes tuent seules. L'enfant meurt aussi faute de soins. Les femmes nient souvent ; il est difficile pour la justice de prouver le meurtre, le doute persiste souvent. Les femmes infanticides, présentes dans les archives sont souvent de milieu social très modeste, des servantes, des fileuses... En ville ce sont souvent des campagnardes nouvellement arrivées, très isolées, de très basse condition sociale. Mais on trouve aussi assez souvent des cadavres d'enfants abandonnés pour cacher des incestes. Beaucoup sont noyés. En ville on les trouve dans les latrines. On abandonne aussi les enfants dans des églises dans l'espoir qu'ils soient enterrés.

## Les violences sociales.

Il y a eu beaucoup de révoltes au XVIIIe siècle, les femmes y participent, elles se battent autant que les hommes. Elles se rassemblent pour essayer d'empêcher les arrestations par les hommes d'armes. En campagne on a souvent des violences à cause de landes nouvellement clôturées par les grands propriétaires. Les femmes y sont très actives, souvent boutefeux. Ces troubles dégénèrent régulièrement.

On a souvent minimisé le rôle des femmes dans les violences. Ce sont souvent des hommes qui se font accuser. La société patriarcale fait que ce sont eux qui se mettent en avant.

## Pour poursuivre...

### Thèse de Marie-Christine Delamotte



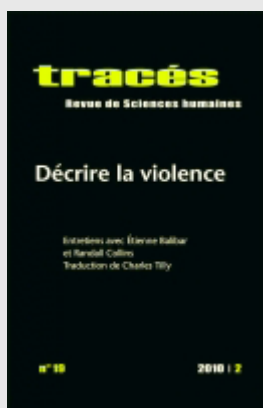
#### *La violence des femmes – Bretagne – XVIIIe siècle*

M.C. Delamotte, Thèse de doctorat de l'Université Rennes 2, soutenue en 2022.

902p.

Disponible en ligne  
<https://theses.hal.science/tel-03982677>

## Articles



#### *La description des violences féminines dans les archives criminelles au xvii<sup>e</sup> siècle*

Par Diane Roussel.  
Article extrait de l'ouvrage *Décrire la violence*, de Céline Lavergne et Anton Perdoncin

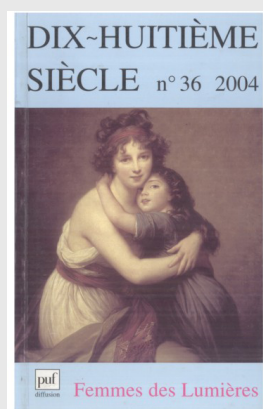
p.65-81

ENS Editions

269p.

15€

<https://doi.org/10.4000/traces.4892>



#### *Femmes du peuple dans les archives judiciaires [article]*

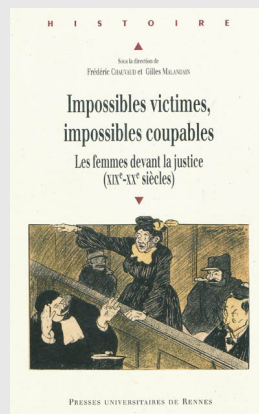
Karine Lambert, Martine Lapid

Article de la revue *Dix-Huitième Siècle*, 36 p  
p. 155-170

Numéro thématique : *Femmes des Lumières*

Disponible en ligne  
[https://www.persee.fr/doc/dhs\\_0070-6760\\_2004\\_num\\_36\\_1\\_2601](https://www.persee.fr/doc/dhs_0070-6760_2004_num_36_1_2601)

## Autres publications



#### *Impossibles victimes, impossibles coupables : les femmes devant la justice (XIXe-XXe siècles)*

Presses universitaires de Rennes

315p.

19€



#### *Figures de femmes criminelles, De l'Antiquité à nos jours*

Loïc Cadiet, Frédéric Chauvaud, Claude Gauvard, Pauline Schmitt Pantel et Myriam Tsikounas (dir.)

La Sorbonne Editions

352p

35€



#### *Penser la violence des femmes*

Sous la direction de Coline Cardi, Geneviève Pruvost

La Découverte

448p

10.99€

<https://doi.org/10.4000/traces.4892>



#### *Femmes criminelles en Bretagne au XIXe siècle: Tourments, violences et châtiments*

Annick Le Douget

Editions Le Douget

256p

24€